

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 21 mars 2018 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements réservés sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH1804534A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 21 mars 2018, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2018, aux recrutements réservés sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 167.

L'ensemble de ces postes est réparti conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

RECRUTEMENTS RÉSERVÉS SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition des postes offerts - session 2018

Académies	Nombre
Aix-Marseille	20
Amiens	17
Bordeaux	12
Caen	17
Dijon	8
Grenoble	4
Guadeloupe	4
Guyane	5
Lille	5
Limoges	2
Lyon	23
Montpellier	1
Orléans-Tours	10
Poitiers	12
Reims	4
La Réunion	14
Rouen	1
Toulouse	8
Total	167